



Nombre de conseillers communautaires:

En exercice : 70

Présents : 46

Suppléants : 4

Pouvoirs : 9

= VOTANTS : 59

- dont « pour » : 59

- dont « contre » : 0

- dont « abstention » : 0

Objet : FINANCES : souscription d'un emprunt bancaire pour le financement de la construction de la gendarmerie de Mansle

Le jeudi 22 Septembre 2022, le conseil communautaire de la Communauté de Communes Cœur de Charente, convoqué le 16 septembre 2022, s'est réuni sous la présidence de Christian CROIZARD à la Salle des Fêtes de LUXÉ.

Présents : COMBAUD Renaud – FOURÉ Brigitte - CAILLAUD Nadia - GIRAUD-BERNARD Éric – LIOT Gérard – BOIZUMAULT Sylvie – LIZOT Jackie - AGUESSEAU Norbert - MAINGUET Martine - BOIREAUD Philippe – COYAUD Pierrick – FLAUD Yves – KAUD Pascal - TEXIER Didier – CRINE Jean-Jacques – GAGNAIRE Marie-Claire – CHAUSSEPIED Pierre – LAMAZIERE Véronique – TYSSANDIER Maguy – PAPILLAUD Sonia – CROIZARD Christian – THURU Marie-Danièle - LEMAIRE Marie-Claude – HENTRY Jimmy - CHABAUTY James – ROULAUD Jean-Jacques - NAFFRICHOUX Marc – MUGNIER Pierre-Hermann - BERTRAND Didier - GIROUX-MALLOT Françoise – BORDES Jean-Jacques – CLAVAUD Gérard – MARCELIN Céline – DANEDE Laurent - BOUCHET Éric - LACROIX Aurélie - BOURABIER Jacques – ETIENNE Murielle - SOURY Christine - POTEL Maryse - CAMY Bruno - ROUMAGNE Magalie - PINTUREAU Romain - CHAVOUET DOS-SANTOS Manuella – MAGNANT Jocelyne – GOYAUD Philippe.

Suppléants remplaçant un titulaire :

- 1-SOURISSEAU Damien suppléant de COMBAUD Alain
- 2-BELLAUD Maryline suppléante de GUYON Jean-Guy
- 3-RAMEZI Christelle suppléante de PINEAU Francine
- 4-JONQUET Jean-Louis suppléant de JÉROME Géraldine

Pouvoirs :

- 1-GEOFFRION Olivier pouvoir à FOURÉ Brigitte
- 2-CHAMPALOUX Didier pouvoir à SOURY Christine
- 3-PERCHE Marie-Annick pouvoir à BERTRAND Didier
- 4-BORNE Bernard pouvoir à KAUD Pascal
- 5-CHARRIAUD Sébastien pouvoir à CRINE Jean-Jacques
- 6-FAURE Sigrid pouvoir à COYAUD Pierrick
- 7-DE LUSTRAC Jean-Marc pouvoir à POTEL Maryse
- 8-LASBUGUES Elisabeth pouvoir à CAMY Bruno
- 9-SEVRIT Raymond pouvoir à BOIREAUD Philippe

Absents : BLANCHON Alain – CECCHIN Catherine – PERRON Michelle - DURAND Jean-Louis - LAVERGNE Didier - JEUNE Karine – VIGNET Aurélie - TEILLET Anne – VERGNAUD David – MAHÉ Jacques - (*titulaire de Vouharte en attente élections*).

Secrétaire de séance : Renaud COMBAUD.

Objet : FINANCES : souscription d'un emprunt bancaire pour le financement de la construction de la gendarmerie de Mansle

*Vu la proposition commerciale de la Banque postale en date du 19 septembre 2022,
Vu l'avis du bureau communautaire en date du 19 septembre 2022,*

Monsieur le Vice-Président en charge des finances précise que, conformément au plan pluriannuel d'investissement, il convient de procéder à un emprunt pour le financement du reste à charge de l'opération de construction de la gendarmerie à Mansle.

Il est donc proposé de souscrire un emprunt à hauteur de 2 200 000 €.

A ce titre, Monsieur le Vice-Président précise que 3 établissements bancaires (Caisse d'Épargne, La Banque Postale et la Banque des Territoires) ont été consultés.

L'offre de financement (conditions générales version CG-LBP-2021-12) retenue par le bureau est celle de la Banque Postale, qui s'établit comme suit :

Principales caractéristiques du contrat de prêt

Le contrat de prêt est composé d'une phase de mobilisation et d'une seule tranche obligatoire.

- ✓ Score Gissler : 1A
- ✓ Montant du contrat de prêt : 2 200 000 €
- ✓ Durée du contrat de prêt : 25 ans et 8 mois
- ✓ Objet du contrat : Financer la construction d'une caserne et des logements pour la gendarmerie de Mansle

Phase de mobilisation

Pendant la phase de mobilisation, les fonds versés qui n'ont pas encore fait l'objet de la mise en place d'une tranche constituent l'encours en phase de mobilisation.

- ✓ Durée : 7 mois soit du 14/10/2022 au 31/05/2023
- ✓ Versement des fonds : à la demande de l'emprunteur avec versement automatique au terme de la phase de mobilisation ou à une date antérieure en cas de mise en place anticipée de la tranche à taux fixe
- ✓ Montant minimum du versement : 15 000.00 €uros
- ✓ Taux d'intérêt annuel : index €STR assorti d'une marge de +0.85%
- ✓ Base de calcul des intérêts : nombre exact de jours écoulés sur la base d'une année de 360 jours
- ✓ Échéance d'intérêt : Périodicité mensuelle

Tranche obligatoire à taux fixe du 31/05/2023 au 01/06/2048

Cette tranche obligatoire est mise en place en une seule fois le 31/05/2023 par arbitrage automatique ou antérieurement en cas de mise en place anticipée de la tranche à taux fixe.

- ✓ Montant : 2 200 000,00 euros
- ✓ Durée d'amortissement : 25 ans et 1 mois
- ✓ Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 3,11%
- ✓ Base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours
- ✓ Échéances d'amortissement et d'intérêts : périodicité trimestrielle
- ✓ Mode d'amortissement : Échéances constantes

AR Prefecture

016-200072023-20220922-20220922_09-DE
Reçu le 26/09/2022
Publié le 26/09/2022

- ✓ Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle (préavis 50 jours calendaires).

Commissions

- ✓ Commission d'engagement : 0,05% du montant du contrat de prêt
- ✓ Commission de non utilisation – pourcentage 0,10%

Après en avoir délibéré, l'assemblée plénière, à l'unanimité décide :

- **DE SOUCRIRE** à l'offre de prêt de **LA BANQUE POSTALE**, conformément à l'offre présentée ci-dessus,
- **D'AUTORISER Monsieur le Président** à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec La Banque Postale.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Président,

Christian CROIZARD



Formalité de publicité

Effectuée le 26/09/2022

Pour copie certifiée conforme à l'original

A Tourriers le 26/09/2022

Le Président,

Christian CROIZARD

